



PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

Nevers, le 12 AOUT 2025

Service Économie Agricole

Affaire suivie par : CHOPY Carole
Tél : 03.58.12.64.06
courriel : carole.chopy@nievre.gouv.fr

VALLET Clovis

5 rue du Cloître
58300 SOUGY-SUR-LOIRE

Réf. : 2025-185-058

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le **07/08/25**, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur :

Commune	Références
Decize	BW 1-2-3-4- CE 37-40-47-48-69-70-71-64 AT 4-5-7-8-9-10-31-32-34-35-36-37-18 AV 85-87-91-93-123
Avril-sur-Loire	A 21-22-31-32-33-707-726-723-721-450-705-575-680-681-685-687-30

Pour une surface totale de **171,63 hectares**. Ces parcelles étaient antérieurement exploitées par l'EARL VALLET

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier est complet au **07/08/25** et je vous en accuse réception. Cette présente date fait courir le délai de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, prévu pour l'instruction de votre dossier conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

Aucune information ne pourra vous être communiquée par mes services avant signature de la décision du Préfet de région.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **07/12/25** vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

Pour Le directeur départemental
des territoires de la Nièvre,
L'adjoint au chef de service
économie agricole,

Xavier PETIT